

Informations mises à jour par le bureau de l'AWEX à Oslo – le 15 juillet 2020.

NORVEGE

SITUATION ECONOMIQUE

-L'activité dans l'économie norvégienne a brusquement chuté en raison de la pandémie de corona. La récession est renforcée par le fait que les pays qui entourent la Norvège sont également gravement touchés et par le fait que le prix du pétrole a beaucoup baissé. Pour contrebalancer cet impact, la banque nationale norvégienne a baissé le taux directeur à 0% le 7 mai 2020. Ceci devrait faciliter le passage de cette période difficile pour les entreprises norvégiennes et les ménages endettés.

-Après un léger renforcement de la couronne norvégienne, l'abaissement du taux directeur a eu pour conséquence que celle-ci s'est de nouveau dépréciée au taux de 1 euro=11.12 NOK.

-Le gouvernement a présenté, le 12 mai dernier, un budget révisé pour 2020, où il y aura un doublement de l'utilisation du fonds souverain (oil fund) par rapport à celui originalement prévu, soit près de 40 Mds Euro.

- Une forte baisse des prix de l'énergie a freiné la croissance de l'indice des prix à la consommation. La dépréciation de la couronne et la hausse des prix de l'énergie devraient à l'avenir faire monter l'inflation.

-Il y a toujours de nombreuses incertitudes dans l'industrie pétrolière, avec beaucoup de troubles et un prix du pétrole qui a fortement chuté. Suite aux nouveaux accords OPEC conclus en avril et au relâchement progressif des mesures corona dans le monde, le prix du baril de pétrole se situe actuellement autour des 30 \$. Comme d'autres pays producteurs, la Norvège réduit sa production de pétrole de 250 000 barils par jour en juin et de 134 000 barils par jour au second semestre. De plus, le démarrage de plusieurs nouveaux champs d'exploitation sera reporté à 2021. Le budget révisé de 2020 prévoit des allègements de taxes conséquents pour le secteur.

-Les statistiques du commerce extérieur montrent que, pour le mois d'avril, le niveau des exportations en valeur est de 16% inférieur à ceux de 2018 et 2019, la forte chute du prix des produits pétroliers tirant à la baisse cette statistique. Les importations sont aussi en baisse, surtout affectées par la chute des importations de véhicules. Les chiffres du mois de mai montrent la même tendance, avec une chute de 14,7% par rapport à 2019 pour les exportations, et de 8,6% pour les importations.

-Chômage : au 1^{er} juin, le nombre total de personnes au chômage long terme et technique, avait déjà diminué fortement, avec un total de 350.000 (le pic avait approché les 450.000). Ces chiffres devraient diminuer au fur et à mesure de la réouverture du pays, mais il y a encore de grosses vagues de licenciements à attendre, notamment dans le secteur pétrolier.

CHIFFRES ET PREVISIONS

-Le PNB a chuté de presque 5% dans le courant du mois d'avril, étant ainsi 11% inférieur à son niveau de février. Cependant, les nouvelles estimations basées sur les soutiens économiques apportés et sur une situation sanitaire sous contrôle, montrent que le PNB ne devrait plus chuter « que de » 4% en 2020. Même si la récupération s'avère plus rapide que prévu, l'économie devrait être affectée pour plusieurs années, d'une part suite à la baisse de la demande mondiale et d'autre part, du fait des prix pétroliers bas.

-Par rapport à ses partenaires commerciaux, la reprise devrait se produire plus rapidement en Norvège en raison d'une plus grande marge de manœuvre en matière de politique budgétaire et monétaire et du fait que la couronne s'est dépréciée par rapport à la plupart des devises.

REOUVERTURE

Depuis le 20 avril, il y a eu une réouverture progressive pour les crèches, poursuivie le 27 avril par la réouverture des écoles primaires, des enseignements techniques professionnels et réouverture des salons de coiffure et d'esthétique. Le tout en respectant les conditions, dont la distanciation physique de 1m et si besoin en horaires adaptés. Réouverture progressive des restaurants.

Le 07 mai, le gouvernement norvégien a présenté son plan pour la réouverture progressive du pays.

-A partir du 07 mai :

- Rassemblements de 20 personnes autorisés ; évènements sportifs et autres évènements publics autorisés avec maximum 50 pers, centres sportifs avec maximum 20 pers. Le tout en gardant la distanciation physique de 1m.
- Le télétravail est toujours recommandé quand c'est possible. Pour la sécurité des employés, la distanciation physique de 1m doit pouvoir être respectée sur le lieu de travail.
- L'obligation de quatorzaine passe de 14 à 10 jours. Isolement obligatoire pour toute personne ayant été en contact avec des personnes infectées, à moins de deux mètres de distance pendant plus de 15 minutes.

-A partir du 11 mai :

- Réouverture de toutes les écoles primaires et secondaires et des auto-écoles. Sous réglementations strictes de consignes d'hygiène et de mesures anticontamination.
- Les universités, hautes écoles et écoles professionnelles continuent le télé-enseignement.
- Toutes les règles de précautions au travail s'appliquent au personnel du secteur de l'éducation.

-15 mai : annonce des nouvelles recommandations pour les déplacements et vacances, seront en vigueur à partir du 01 juin.

-A partir du 1 juin : réouverture des bars, des activités sportives telles que la natation et des parcs d'attraction.

-A partir du 15 juin : autorisation d'évènements jusque 200 personnes, intention de réouvrir les centres d'entraînement, les piscines et clubs de foot, le tout en respectant les mesures de contrôle des infections. Les évènements de plus de 500 personnes ne seront pas autorisés avant le 1 septembre.

-Mois d'août : intention de réouverture des universités et hautes-écoles.

NOUVELLES REGLES DE QUARANTAINE

A partir du 1er juin, les règles de quarantaine sont modifiées ; une personne rentrée en contact avec un patient Covid-19 ne doit plus rentrer en quarantaine, un test au 3ème et 7ème jour suffit. Seules les personnes vivant sous le même toit ou ayant eu un contact physique étroit avec les patients devront se mettre en quarantaine.

FLUX DE PERSONNES

A partir du 15/07, les frontières norvégiennes sont réouvertes aux voyageurs provenant de la Belgique, plus de quarantaine nécessaire non plus (jusqu'à nouvel ordre ...).

La situation sera toujours évaluée tous les 15 jours et les conditions de rentrée sur le territoire norvégien peuvent donc changer rapidement (quarantaine ou non).

MESURES DU GOUVERNEMENT NORVEGIEN

Les premières mesures pour contrer la situation économique difficile engendrée par le COVID-19 ont été introduites par le gouvernement norvégien le 13/03.

Nouvelle loi «corona».

Le 27/03, une nouvelle loi « corona » a été approuvée par l'autorité d'urgence du Parlement.

Le projet de loi initial projetait que l'assemblée nationale donne au gouvernement un pouvoir quasi complet pour l'adoption de nouvelles réglementations pour une période de 6 mois. Après négociations, ces pouvoirs sont applicables sur 62 lois pendant un mois (lois sur les sociétés, les audits, l'aménagement et la construction, la protection du travail, les litiges, le logement, la comptabilité et la sécurité sociale).

Le gouvernement travaille sur des mesures en 3 temps :

- Mesures immédiates pour éviter les faillites et les licenciements inutiles pour les entreprises qui sont gravement touchées par l'épidémie de virus.
- Ensuite mesures concrètes, tant pour l'industrie dans son ensemble que pour les entreprises particulièrement touchées.
- Finalement des mesures plus larges pour maintenir l'activité si nécessaire.

Phases 1 & 2

Selon le gouvernement, ces mesures mettront environ 280 milliards de NOK (26 milliards Euro) à la disposition des entreprises et des ménages norvégiens. La somme est répartie comme suit :

- Systèmes de garantie et de prêt de 110 milliards de NOK (11 M Euro) pour sécuriser les entreprises et les lieux de travail norvégiens, le plus gros problème étant la liquidité dans les entreprises. 65 milliards de NOK seront des mesures économiques et 45 milliards de NOK en dépenses accrues pour l'État, y compris pour les mises en chômage technique et les congés de maladie. La grande partie de cette somme serait couverte par le fonds souverain (national oil fund) dans lequel le gouvernement pourrait puiser suite à la nouvelle loi Corona.
- Paiements d'impôts différés des entreprises pour un montant de 120 milliards de NOK.
- Système de garantie pour les PME de 50 milliards de NOK.

Mesures économiques pour les entreprises et l'industrie norvégiennes :

Les mesures pour soutenir les entreprises et leurs employés sont très nombreuses. Ci-dessous un aperçu des principales mesures. Elles couvrent 5 domaines : Services de crédit, impôts & taxes, salaires, chômage technique & absence maladie, heures de travail.

Services de crédit

-Système de compensation pour les dépenses professionnelles inévitables pour les entreprises gravement touchées par les mesures de lutte contre les infections. Indemnisation pour perte de revenus.

-Garantie de prêt : l'État garantit 90% du montant des nouveaux prêts pouvant aller jusqu'à 50 millions de NOK par entreprise.

- Subventions pour les jeunes entreprises en croissance (2,5 milliards NOK).
 - Via Innovation Norway, offre d'emprunts, garanties et capital aux PME.
 - Prêt à l'innovation - augmentation de la limite de prêt de 1,6 milliard NOK, à 3 milliards NOK.
- Les prêts à l'innovation peuvent être utilisés pour le financement partiel de projets d'investissement concernant le démarrage, l'innovation, la restructuration, l'internationalisation et le développement. Le gouvernement propose qu'un cadre élargi vise en particulier les prêts de liquidités.
- Recherche appliquée en entreprises - 250 millions NOK. Cette augmentation contribuera à maintenir l'activité de R&D dans l'ensemble du secteur des entreprises, de sorte que les projets et activités de recherche ne soient pas interrompus.
 - Capital pour investissement en fonds et matching - 1 milliard NOK. Le gouvernement propose d'augmenter le capital d'investissement dans la société publique d'investissement Investinor pour améliorer l'accès au capital des entreprises en phase de démarrage.
 - Garantie de prêt de 6 milliards de NOK pour l'aviation.
 - Réduction du taux directeur par la Banque Norvégienne de 1,5% à 1%.
 - Réduction du niveau de buffer de fonds propres pour les banques.
 - Offre d'emprunt à court terme par la Banque Norvégienne aux banques.

Impôts & taxes

- Impôt différé sur la fortune pour les propriétaires d'entreprise
- Remboursement de taxes sur les bénéfices
- Paiement différé de la TVA et charges sociales
- Réduction des cotisations patronales de 4% et report du précompte professionnel
- Suppression de la taxe sur les passagers aériens jusqu'au 31/10/20 et des taxes aéroportuaires jusqu'au 30/06/20
- Réduction de la TVA dans les transports de 8 à 7%.
- Mesures de diminution et report des impôts pour le secteur pétrolier.

Salaires

- Salaire minium assuré et report de paiement du précompte pour les indépendants. Ceux-ci recevront 80% de leur salaire moyen.
- Indemnités de chômage pour les freelances dans le milieu culturel/artistique.

Chômage technique & absence maladie

- Support à l'augmentation des compétences internes en entreprise en période d'activité réduite.
- Mesure pour le chômage technique, avec réduction du nombre de jours que l'employeur devra payer (2-3 jours) suite à la mise au chômage technique, ainsi qu'autres mesures touchant le remboursement des travailleurs valables jusqu'au 31/10/20.

Mesures pour le secteur santé :

- Garantir l'accès nécessaire aux médicaments, à l'équipement médical et aux ressources pour effectuer les tests corona nécessaires. De plus, possibilité pour les pensionnés du secteur de retravailler.
- Mise en place d'une cellule de crise à la centrale d'achats hospitalière pour faciliter l'approvisionnement et les nouveaux contrats.

Phase 3

Le gouvernement a présenté, le 29 mai dernier, les mesures de redressement de la phase 3 pour 2,7 Mds d'euros.

Voici un aperçu des secteurs soutenus :

- Les communes reçoivent 570 millions d'euros en plus des 1,1 Mds déjà prévus dans le budget.
- Projets de maintenance pour 440 millions d'euros.
- Achat d'équipement médical pour 480 millions d'euros.
- 100 millions d'euros pour l'achat de services aériens et ferroviaires pour assurer l'offre et itinéraires nationaux.
- 400 millions d'euros pour les sociétés reprenant leurs employés mis en chômage technique.
- 400 millions d'euros pour soutenir le secteur de la construction.
- 360 millions d'euros pour la transition verte (paquet étalé sur 3 ans).
 - 200 millions à Enova pour le développement de technologies en industries ;
 - 100 millions pour une plateforme verte, sous régie du conseil de la recherche, Innovasjon Norge et le fond d'investissement Siva, avec appel à projets pour le développement de technologies basses émission ;
 - 60 millions pour d'autres mesures.
 - Ces mesures sont principalement affectées au ministère du pétrole et des énergies.
 - Investissement renforcé dans l'hydrogène, 12 millions d'euros pour le programme de recherche EnergiX.
 - Il est aussi proposé de renforcer le fond climat/énergie de 200 millions d'euros pour renforcer l'accent mis sur le développement technologique. Ces moyens soutiendront des projets sur l'hydrogène, mais aussi technologie de batteries, éolien marin et transport maritime vert.
 - Les projets de ferry express basse / 0 émissions, se voient alloués 2 millions d'euros.
 - Augmentation de la dotation de NORWEP de 2 millions euros pour un total de 6 millions d'euros. NORWEP encourage le transfert de compétences, le développement d'entreprises vertes et l'internationalisation. NORWEP est l'instrument le plus important du gouvernement pour l'internationalisation des industries énergétiques.
 - Etablissement d'un nouveau centre de recherche sur l'éolien marin et projet sur le développement de chaînes d'approvisionnement et modèles de livraison, total 2.5 millions d'euros.
- 100 millions d'euros pour des mesures soutenant les formations.
- 185 millions d'euros pour la culture et les sports, dont 150 pour compenser le manque à gagner des entreprises du secteur et 35 pour les artistes et musées.
- 80 millions d'euros à la recherche, innovation et développement de technologies.
- 60 millions d'euros à l'intégration et inclusion.
- 50 millions d'euros au secteur touristique.
- 12 millions d'euros aux chantiers navals.
- Changement des règles pour le chômage technique à partir du 01/09, l'employeur devant couvrir les 10 premiers jours.